

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD541

présenté par
Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 5

A l'alinéa 8, remplacer les mots :

" peut être ",

Par le mot :

" est ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable que le CNPN soit obligatoirement saisi. L'emploi des mots "peut être" n'est donc pas approprié et peu engageant. L'objet de cet amendement est donc de garantir une saisine systématique du CNPN.